

# Un Centre social, c'est quoi ?

Un Centre social est un équipement de quartier, ouvert à tous. Il a pour volonté de favoriser l'implication des habitants dans la vie de leur quartier.

## Qui sommes-nous ?

L'association du Centre, « le Comité d'usagers » (association loi 1901 à but non lucratif) a pour objectifs :

- D'être un lieu d'échanges, de rencontres, de loisirs, ouvert à tous,
- De soutenir les initiatives, projets et actions, issus des habitants, groupes ou associations,
- De recenser les besoins du quartier et de travailler à l'élaboration de réponses, en motivant les habitants de Bellevue et les différents partenaires,
- De développer le partenariat avec les associations, les équipements et les institutions présents sur le quartier.

## UN PROJET A METTRE EN OEUVRE

L'association porte un projet de Centre social agréé par la Caf (Caisse d'allocations familiales). Il est en cours de construction pour la période de 2016 à 2019.

Il fixera les priorités pour cette période.

## PAR QUI ?

**DES BENEVOLES** : une centaine de bénévoles permet l'organisation d'activités diverses : socioculturelles, sorties familiales, lieu de rencontre parents-enfants, services, actions de solidarité, temps forts...

**UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS** composée de 8 permanents (associatifs et Caf), 7 animateurs d'activités et des animateurs Bafa pour l'accueil de loisirs.

**Venez nous rejoindre en apportant votre savoir faire,  
un peu de votre temps en donnant votre avis.**

## CHARTRE DE L'ADHERENT DU COMITE D'USAGERS

Bienvenue,

Vous vous êtes inscrits au Centre social, vous devenez donc adhérent à l'Association "Comité d'usagers du Centre social Kaneveden de Bellevue". Cette chartre vous donne des informations sur l'association, ses règles de fonctionnement afin que vous soyez en mesure de vous engager à les respecter.

L'association Comité d'Usagers défend une conception du "Vivre ensemble" qui s'articule autour de valeurs telles que :

- \* La solidarité
- \* La démocratie
- \* La tolérance
- \* La laïcité.



En adhérent, vous vous reconnaissez dans ces valeurs et vous en devenez porteur.

Pour que vive l'association, on peut s'y investir par exemple en :

- \* participant aux activités,
- \* faisant quelques heures de bénévolat,
- \* donnant son avis, faisant des propositions,
- \* contribuant au fonctionnement de l'association,
- \* participant aux préparations des événements de l'association,
- \* participant aux assemblées générales, aux conseils d'administration...

Pour que chacun se sente bien au sein de l'association, il faut une bonne ambiance, de bons comportements

### 1- L'adhésion

Pour toute activité au Comité d'usagers, le paiement de l'adhésion à l'association est obligatoire et est valable un an. Elle est renouvelable chaque début de saison pour la période des activités de septembre à août. Cette contribution financière permet le fonctionnement général de l'association. Elle ne peut être remboursée pour quelque raison que ce soit.

Pour les adhésions enregistrées à partir du 1<sup>er</sup> avril, une réduction de 50 % sera appliquée.

## 2- Cotisation

La cotisation participe aux frais de l'activité (salaire de l'animateur, location des locaux et fonctionnement...).

L'investissement des bénévoles permet à l'association de proposer certaines activités à un moindre coût.

Le règlement de la cotisation annuelle pour l'activité est effectué en totalité le jour de l'inscription, avec possibilité d'encaissement en 3 fois : en octobre, janvier et mars (entre le 1er et le 10 du mois).

Le montant de l'activité n'est pas remboursable sauf dans les cas suivants :

- annulation d'une activité faite d'un effectif suffisant,
- l'arrêt de l'activité de l'adhérent pour raison médicale sur présentation d'un certificat (ce motif sera pris en compte à partir d'un arrêt supérieur à trois semaines),
- le déménagement ou la mutation hors de Brest, un justificatif de changement de domicile pourrait être demandé.

Le remboursement interviendra au prorata des séances non réalisées.

Les chèques vacances sont acceptés.

Une séance d'essai peut être effectuée en début de saison ; l'inscription sera ensuite considérée comme définitive et la cotisation annuelle acquise à l'Association.

Cette charte n'est pas exhaustive, elle peut évoluer chaque année lors de l'Assemblée Générale.

Lors de l'inscription, l'adhérent s'engage à respecter la présente charte.

**Le fait d'être adhérent à l'association Comité d'usagers vous donne, des droits, accès à des services, des informations mais aussi des devoirs.**



**L'association vit par ses adhérents et pour ses adhérents.**

**Charte de**

**l'Adhérent**



**Tout ce que vous devez savoir  
en adhérant à l'association  
Comité d'usagers du  
Centre social Kaneveden**

**L'accueil du Centre social est ouvert :**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h  
Il reste ouvert pour les activités en soirée  
et le samedi sur réservation.

**Site Internet : [www.centresocilbellevuebrest.fr](http://www.centresocilbellevuebrest.fr)**

**Association Comité d'usagers du Centre social Kaneveden**

Tél. : 02 98 03 83 48 Courriel : [cu.kaneveden@gmail.com](mailto:cu.kaneveden@gmail.com)

**Centre social Kaneveden de Bellevue**

1, rue Pierre Trépos – 29200 BREST

Tél. : 02 98 03 08 69 Courriel : [cs-bellevue.caffinistere@caf.cnafmail.fr](mailto:cs-bellevue.caffinistere@caf.cnafmail.fr)